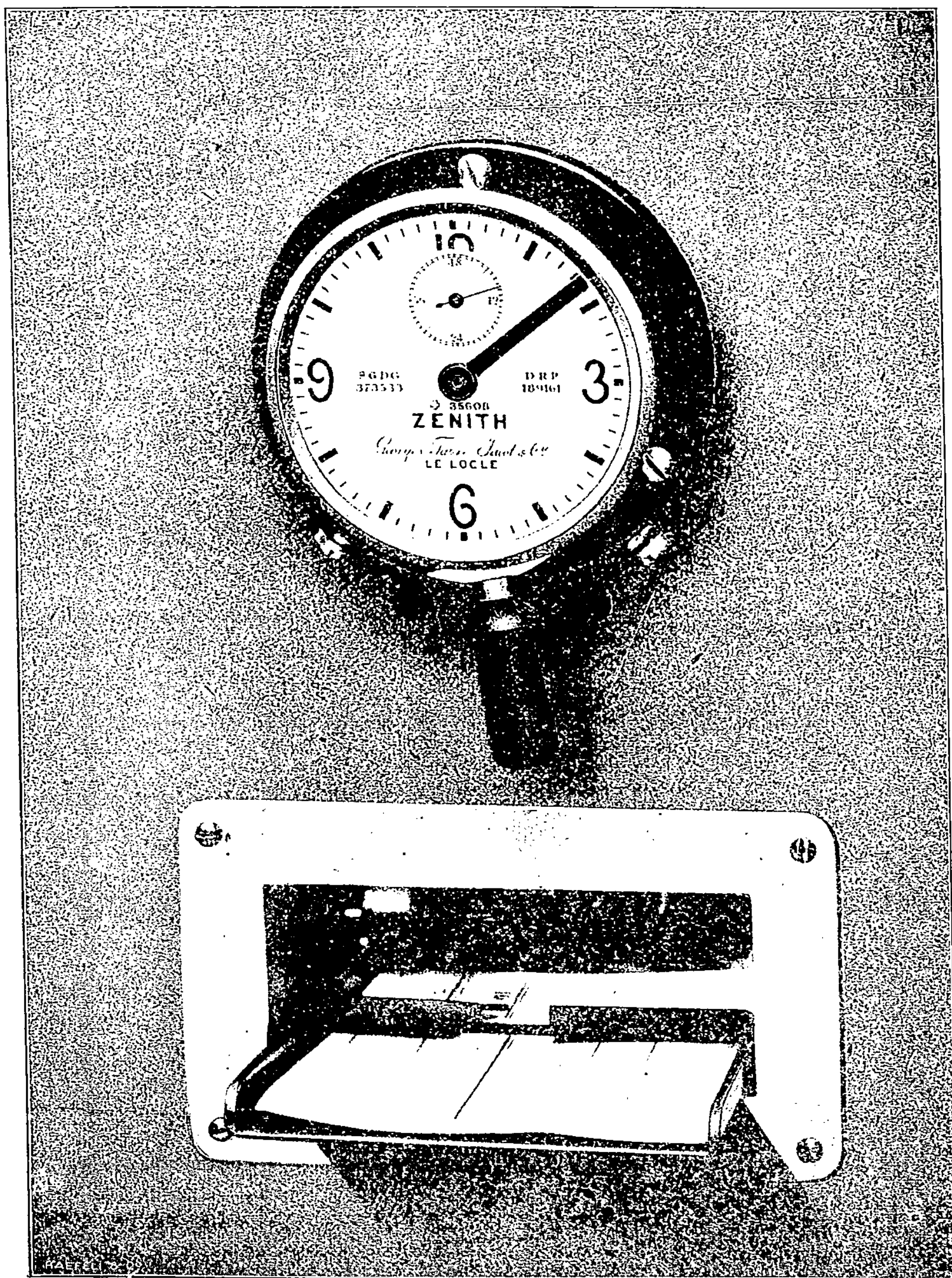


BULLETIN MENSUEL
DE L'ASSOCIATION
DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE
ET DES CLIENTS DES
SERVICES PUBLICS



Téléphonomètre et Téléphonographe Zenith montés sur pupitre

ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE ET DES CLIENTS DES SERVICES PUBLICS 47, Rue des Mathurins, 47

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, Président de la Commission des Téléphones, Membre du Comité consultatif des P. T. T., 12, rue de Prony. Tél. 513-31.
Vice-Président : M. E. Archdeacon ✠, 77, rue de Prony. Tél. 511-22.
Trésorier : M. Edmond Jean, Industriel, 62, rue Condorcet. Tél. 149-35.
Secrétaire : M. le Vicomte de Douville Maillefeu, 109, Avenue Henri-Martin, Tél. 634-76.
Membres : M. P. Créténier O. ✠, Négociant-Commissionnaire, 21, rue de Paradis. Téléphone 258-87.
M. Lauzanne, Architecte ✠, 26, rue de Turin, Tél. 211-38.
M. Munier ✠, Industriel, 38, rue Perronnet, Neuilly-sur-Seine, Tél. 535.
M. Lahure, éditeur O. ✠, 9, rue de Fleurus, Tél. 704-44.
M. J. Perrigot, Ingénieur, 5 bis, rue de Berri, Tél. 232-17.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque, Tél. 528-41.
Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne, Tél. 512-11.
Membres : M. Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} Instance, 17, r. de l'Université. Tél. 728-74.
M. Rodanet, Avocat à la Cour, 14, rue de Berlin. Tél. 254-61.
M. Rougeot, Avoué à la Cour d'Appel, 368, rue Saint-Honoré. Tél. 292-50.
M. L. Schmoll, Avocat à la Cour, 35, rue de Ponthieu. Tél. 584-46.
M. Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 743-64.
M. Tollu, Notaire, rue Saint-Lazare. Téléphone 254-32.
M. Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.
Huissier : M. Perrin, 5, Faubourg St-Honoré, Tél. 258-14.

INGÉNIEUR-CONSEIL : M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres

EXTRAIT DE LA LISTE DE NOS MEMBRES

Chouanard — Pingault — Bellanger-Poiret — Bélin frères — Ducellier — Bechoff, David et C^{ie} — Magasins du Gagne-Petit — Chouet (Maison du Dr Pierre) — Codechèvre (Bière Fanta) — A. Clément (Automobiles) — Société des Automobiles Peugeot — Georges Richard (Automobiles) — Amieux frères (Nantes) — Marquis de Beauchamp — Cossé, Lotz et C^{ie} (Nantes) — Casino de Vichy — Rumpelmayer — Marquis de Ségur — Société des Agriculteurs de France — Touring-Club de France — Duchesse d'Uzès — Vilmorin, Andrieux et C^{ie} — Forges et Chantiers de la Méditerranée — Fresne et C^{ie} — Gauthier-Villars (Editeur) — Guérin-Boutron (Chocolatier) — Hôtel Moderne — Banque de Mulhouse — Banque Suisse et Française — Jamet et Buffereau — Félix Juven (Editeur) — Baron de Zuylen — Duc de Rohan, Député — Marquis de la Ferronnays, Député — Marquis d'Aramon — A. Michelin (Pneumatiques) — Pleyel-Wolff, Lyon et C^{ie} (Pianos) — Martin-Gobert (à Réaumur) — Félix Potin — Julien Damoy, etc.

Souscrivez à l'Association

DEMANDE D'ADMISSION

M. _____
Profession _____ **Téléphone** _____
Adresse _____
demande son admission à l'Association des Abonnés au Téléphone
et s'engage à verser la cotisation de 5 francs par an.

Signature :

L'Adhésion à l'Association donne droit à la réception mensuelle du Bulletin et à tous les Services de l'Association.

Adresser ce Bulletin à l'Association des Abonnés au Téléphone, 47, Rue des Mathurins, 47, PARIS

M^r MASSÉ**Ministre du Commerce, des Postes, Télégraphes et Téléphones**

Nous avons laissé à notre nouveau Ministre le temps de prendre contact avec ses nouveaux services, le temps de s'installer avant de le déranger de l'énorme labeur que doit être la cumulation de travaux en apparence analogues, en réalité si divers et si spéciaux.

M. Massé a aimablement accueilli notre demande de dire quelques mots pour nos abonnés. Nous lui laissons la parole :

Mon premier soin a été de rechercher un moyen pour coordonner les besoins de mes différents services avec les moyens dont ils peuvent disposer, et j'ai fait préparer un projet de réorganisation. Certes, ce projet ne résoudra pas les difficultés qui surgissent chaque jour. Elles renaîtront périodiquement tant que par l'application du principe de l'unité budgétaire, les bénéfices et les ressources de l'exploitation des services des P. T. T. se trouveront absorbés dans la masse totale du budget au lieu d'être utilisés au perfectionnement, à l'entretien et au développement du matériel. Seule l'autonomie budgétaire des P. T. T., leur industrialisation leur conserverait leur force.

Il fallait courir au plus pressé.

Jusqu'alors il existait pour les P. T. T. un *compte spécial* où s'inscrivaient toutes les dépenses pour l'exercice en cours, mais où celles qui devaient s'échelonner sur plusieurs années, n'étaient prévues que pour la somme immédiatement nécessaire. Par exemple si l'on devait dépenser 100.000 francs pour une installation dont les travaux pouvaient durer cinq ou six ans on inscrivait seulement : Installation de X... 5.000 francs. De la sorte, les dépenses chevauchaient sans se compléter et au cours de l'année suivant les circonstances, telle somme qui avait une affectation spéciale était utilisée pour d'autres travaux urgents.

Il fallait un projet d'ensemble et une loi de programme, c'est-à-dire une pensée directrice et des prévisions capables de se réaliser. Je dois donc présenter un programme, mais un programme dans lequel il a fallu se limiter, pour obtenir plus sûrement ce qui est indispensable. J'ai repris une à une toutes les améliorations qui existaient au *compte spécial* pour inscrire les plus urgentes à mon programme.

Quant au plan financier qui équilibrera ces dépenses, il appartient au Ministre des finances de l'établir. Pour des raisons qu'il n'est pas besoin d'expliquer, le Ministre des finances est opposé à toute réduction de taxes. Le rapporteur du budget, M. E. Dupont, a passé une partie de son année à étudier sur place le fonctionnement des services postaux, télégraphiques et téléphoniques en Angleterre, en Suisse

et en Allemagne. Il a constaté que si les taxes urbaines étaient quelquefois plus élevées en France, en Angleterre notamment les taxes interurbaines sont presque le double des nôtres. Il est vrai que le service est plus rapide, mais cela tient à ce que les agglomérations de ce pays sont plus rapprochées les unes des autres et qu'il a été possible d'établir entre les grands centres un plus grand nombre de circuits.

Tarifs téléphoniques. — S'il nous est impossible de réduire les taxes d'abonnement, il est du moins un système admis par l'Administration des téléphones anglais que le rapporteur du budget voudrait voir appliquer en France, c'est la taxe à la conversation par *paliers*, perfectionnement au tarif à conversations taxées. Au lieu de payer ses conversations par unité, l'abonné souscrit d'avance à des nombres fixes de conversations, 200, 400, etc., dont le taux est établi par paliers correspondants et qui devient d'autant plus avantageux que la consommation prévue devient plus considérable.

Réorganisation des bureaux. — Le second point que nous avons envisagé est celui des bureaux. Nous avons actuellement en création à Paris un certain nombre de nouveaux bureaux qui vont entrer successivement en service. Les autres doivent être améliorés et j'ai prévu une série d'améliorations dans mon programme. Celles-ci dépendront des résultats obtenus dans les installations nouvelles que nous expérimentons en province. Les anciens bureaux seront agrandis ; nous agrandirons même prochainement le bureau de Marcadet qui, malgré sa construction récente, devient insuffisant à raison de l'accroissement de la population dans cette région. De même j'étudie l'installation d'un bureau suburbain pour décongestionner les bureaux auxquels sont rattachées les localités qui se trouvent en dehors de l'enceinte. Mon directeur des services téléphoniques est partisan de ce nouveau bureau, le rapporteur du budget y est opposé. Je réserve jusqu'à discussion mon appréciation à ce sujet.

Pour ces bureaux comme pour les anciens, j'ai demandé des crédits pour qu'ils soient pourvus d'un matériel plus perfectionné. C'est-à-dire que j'ai pris les différents prix des meubles manuels semi-automatiques et automatiques pour en faire une moyenne, chiffre que j'ai inscrit à mon programme et qui sera dépassé ou réduit suivant le mode qui est adopté.

Nous avons fait en province des expériences qui se poursuivent en automatique et semi-automatique. Les résultats nous dicteront si

nous devons étendre ces services et si nous pouvons en faire profiter Paris et les grands centres. Nous allons faire à Tourcoing et à Angers des installations d'automatique et si nous avons satisfaction nous l'étendrons à tous les bureaux où cela nous sera possible.

Communications interurbaines. — Je cherche également à développer la rapidité des communications interurbaines et des relations avec l'étranger. Il s'est formé, en effet, des groupes de réseaux interurbains sans cohésion et qui se sont développés au hasard sans qu'ils fassent partie d'un plan d'ensemble de réseau national. Cela vient de ce que dans bien des cas, pour répondre à des besoins locaux qu'elle ne pouvait satisfaire, l'Administration a dû écouter les offres d'avances de chambres de commerce et de groupements régionaux. Le résultat est qu'il y a des régions très petites mais très denses au point de vue téléphonique; on y obtient facilement les communications; mais ces bureaux sont tellement congestionnés que d'un département à l'autre on attend plusieurs heures avant d'obtenir une communication sur les rares lignes qui les relient. Par exemple Bordeaux communique facilement avec toute la Gironde, mais pour entrer en relations avec Toulouse, Limoges et Paris, il faut attendre parfois trois ou cinq heures et plus. Il n'est parfois possible de servir qu'un dixième de demandes déposées. Ce sont autant de demandes annulées et une perte pour l'Adminis-

tration. Il y a donc à lutter contre une organisation fragmentée à l'excès, trop purement locale. Un plan de réorganisation d'ensemble d'un réseau national donnerait de l'air à ces petites régions économiques, presque isolées les unes des autres et les ferait prospérer et participer aux courants généraux de la vie économique de la France.

Il y a aussi un point que je considère comme une réforme nécessaire, c'est le remplacement du fil de 2 mm utilisé actuellement par du fil de 2 mm 1/2, ce serait renforcer considérablement la résistance des lignes et éviter presque toutes les chances de rupture, les causes d'usure et réduire les influences atmosphériques qui produisent de fréquentes interruptions.

Quant à la question des postes à batterie centrale qui doivent être installés chez les abonnés, mon prédécesseur a étudié cette question à fond, elle est près d'être résolue aux prochains jours.

Tels sont les points sur lesquels je tiens à porter dès le début toute mon attention, je compte être suffisamment en contact avec mes services et avec les abonnés par votre intermédiaire pour écouter toutes les voix et étudier toutes les réformes que le public attend.

Nous prenons bonne note des déclarations de M. Massé. Nous sommes persuadés qu'il y a beaucoup à faire, qu'on peut le faire si on veut y appliquer une grande bonne volonté, une grande décision et pas d'arrière-pensée.

L'Association des Abonnés au Téléphone

ET DES CLIENTS DES SERVICES PUBLICS

47, Rue des Mathurins, PARIS

1° Distribue gratuitement à ses membres son bulletin mensuel et ses brochures de propagande;

2° Obtient des constructeurs des réductions appréciables sur le prix des appareils et fournitures;

3° Renseigne et conseille sur toutes les questions postales, téléphoniques et télégraphiques;

4° Vérifie et discute les états de frais ou autres comptes établis par l'Administration;

5° Reçoit et transmet les réclamations justifiées relatives aux Postes, Télégraphes et Téléphones, les appuie auprès de l'Administration compétente et y fait donner bonne suite.

Tous les Abonnés au Téléphone doivent faire partie de l'Association.

Signez et découpez le Bulletin, page 2

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE

Sommaire du Numéro de Juin

M. Massé, Ministre du Commerce, des Postes et Télégraphes. — Avantages offerts par l'Association. — Comité Consultatif. — Liste des Débitants mettant leur appareil téléphonique à la disposition du public pour les appels de voitures de place en station. — Les Appareils Compteurs. Le Téléphonomètre et le Téléphonographe "Zénith". — Le Téléphone en Allemagne. — Les Commandements de la Demoiselle du Téléphone. — Le Développement du Téléphone. — Concours pour le Surnumérariat des Postes et Télégraphes. — Echos. — Correspondance de nos Délégués. — Informations. — On réclame.

COMITÉ CONSULTATIF

Séance du Comité consultatif du 19 mai 1913

Le Comité consultatif des Postes et Télégraphes s'est réuni ce matin sous la présidence de M. A. Massé, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes.

En ouvrant la séance, M. Massé s'est félicité de la collaboration étroite qui a toujours existé entre les membres du Comité et le Ministre des Postes et il a fait ressortir l'utilité de cette collaboration dans un service comme celui des Postes et Télégraphes répondant à un besoin public, où les questions ne doivent pas être examinées seulement au point de vue administratif et fiscal. Le Ministre a indiqué quelles mesures il comptait prendre pour que l'Administration des Postes et Télégraphes pût, suivant un vœu du Comité, établir chaque année un bilan financier de chacun de ses services. Il a rendu hommage, en terminant, à l'activité et au zèle de tout son personnel.

L'ordre du jour appelait tout d'abord l'étude des améliorations à réaliser dans le service de la distribution postale à Paris. Après une discussion à laquelle ont pris part M. Arthur Bernheim, membre de la Chambre de Commerce de Nancy, rapporteur de cette question, et MM. Cahen, Picard et Mazoyer, le Comité s'est trouvé d'accord pour préconiser les mesures suivantes : Création de nouveaux bureaux centraux d'arrondissement, développement de l'usage des boîtes de commerce, avancement de l'heure de départ des facteurs pour la première distribution, emploi de moyens rapides de la locomotion pour le transport des facteurs dans les quartiers de distribution.

Une discussion très intéressante a eu lieu entre MM. Dalimier, député, rapporteur du budget des Postes et Télégraphes, Arthur Bernheim, Ennemond Morel, Mazoyer, Mandeix, de Monlebello et M^{me} Pinelles, au sujet de la publicité à faire pour mettre le public au courant des commodités qui lui sont offertes dans les diverses branches du service.

Le Comité s'est montré favorable à une proposition tendant à la suppression du tarif de 0 fr. 05 pour les papiers d'affaires pesant moins de 20 grammes, exception faite toutefois en faveur des factures, relevés de comptes et notes d'honoraires non acquittés.

La discussion a ensuite porté sur les moyens d'accélérer la construction des lignes téléphoniques. Ont pris successivement la parole MM. Dalimier, Bouchard, Mandeix, Forsans, Cahen et Pauron.

La séance a pris fin sur l'adoption d'un vœu tendant à ce que l'Administration améliore la situation de ses équipes d'ouvriers commissionnés et à ce qu'elle fasse, en cas de besoin, plus largement appel qu'actuellement à l'industrie privée.

Le Téléphone et la Sûreté. L'Administration du Service de la Sûreté, 6, Quai des Orfèvres, dispose en tout et pour tout d'une seule ligne téléphonique. Faut-il s'étonner que nos policiers soient nargués pendant des semaines par des criminels ainsi qu'on l'a vu récemment ? Le Conseil Municipal s'est ému de cette situation. Six nouvelles lignes vont être créées. En outre, Quai des Orfèvres, tous les services vont être reliés entre eux téléphoniquement.

L'infériorité des Téléphones Français est une honte nationale.

LISTE DES DÉBITANTS

mettant leur Appareil Téléphonique à la disposition du Public pour
les Appels de Voitures de Place en Station (Suite)

17^e arrondissement

Avenue Niel, 32 : Pétrissans, 30 bis, avenue Niel, Wagram 74-12; Bessières, 33, rue Laugier, Wagram 19-99.

Avenue de Mac-Mahon, 35 : Lafracette, 34, rue Brey, Wagram 44-62; Kuéchal, 55, rue des Acacias, Wagram, 92-77.

Porte de Champerret : Boubal, 5, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Wagram 98-10; Maracconis, 147, avenue de Villiers, Wagram 61-00; Boileau, 145, avenue de Villiers, Wagram 44-92; Larribe, 143, avenue de Villiers, Wagram 70-68.

Avenue Carnot, 30 : Baizet, 27, avenue Carnot, Wagram 77-35.

Boulevard Malesherbes, 130 : Datchy, 134, boulevard Malesherbes, Wagram 22-23.

Rue de Prony, 1 : Foulard, 1, rue de Prony, Wagram 31-11.

Rue Jouffroy, 105 : Raynal, 98, rue Jouffroy, Wagram 38-79.

Avenue de Wagram, 171 : Foulquier, 171, avenue de Wagram, Wagram 49-60.

Rue de Tocqueville, 59 : Falvet, 55, boulevard Pereire, Wagram 15-84.

Avenue de Villiers, 70 : Lacombe, 70, avenue de Villiers, Wagram, 35-75.

Rue Juliette-Lamber, 21 : Genêtre, 190 bis, boulevard Malesherbes, Wagram 73-24.

Boulevard des Batignolles, 10 : Norget, 16, boulevard des Batignolles, Marcadet 9-98.

Rue de Rome, 133 : Armand, 135, rue de Rome, Wagram 69-66.

Boulevard des Batignolles, 98 : Baugé, 94, boulevard des Batignolles, Wagram 52-13.

Rue des Batignolles, 13 : Tessier, 15, rue des Batignolles, Marcadet 11-35.

Place des Batignolles, 2 : Dumont, 2, place des Batignolles, Marcadet, 11-61.

Rue Brochant, 45 : Roché, 127, avenue de Clichy, Marcadet 9-78; Chereau, 129, avenue de Clichy, Marcadet 4-54.

Avenue de Saint-Ouen, 1 : Chastre, 3, avenue de Saint-Ouen, Marcadet 8-47.

Rue Balagny, 70 : Savinien, 79, avenue de Saint-Ouen, Marcadet 07-01; Naudin, 73, rue Balagny, Marcadet 7-44.

18^e arrondissement

Rue Ordener, 177 : Costs, 102, rue Damrémont, Marcadet 07-57.

Avenue de Saint-Ouen, 132 : Coquillat, 127, avenue de Saint-Ouen, Marcadet 18-61.

Boulevard de Clichy, 110 : Bizot, 110, boulevard de Clichy, Marcadet 04-01.

Rue Caulaincourt, 12 : Huraud, 12, rue Caulaincourt, Marcadet 10-96.

Place des Abbesses : Vergnes, 30, rue Antoinette, Marcadet 00-79.

Rue Ordener 117 : Potherat, 82, rue Ordener, 569-03.

Boulevard Ornano, 2 : Madrières, 79, boulevard Barbès, Nord 23-34.

Rue Custine, 1 : Cambon, 9, rue Custine, Nord 62-80.

Rue Caulaincourt, 129 : Thomas, 129, rue Caulaincourt, Marcadet, 12-01.

Boulevard Rochechouart (Delta) : Martin, 42, boulevard Rochechouart, Nord 23-69.

Rue Christiani : Millier, 36, rue de Clignancourt, Nord 27-82.

19^e arrondissement

Boulevard de la Villette, 214 : Viguier, 212, boulevard de la Villette, Nord 54-50; Constant, 216, boulevard de la Villette, Nord 24-34; Vialade, 5 bis, place du Combat, Nord 54-95.

Rue de Crimée, 182 : Bourse, 94, rue de Flandre, Nord 5-97; Moricard, 96, rue de Flandre, Nord 23-99.

Avenue d'Allemagne, 2 : Trébutien, 2, avenue d'Allemagne, Nord 28-82; Pion, 202, boulevard de la Villette, Nord 36-89.

Quai de Seine, 47 : Leclercq, 41, quai de Seine, Nord 37-58; Calmels, 39, quai de Seine, Nord 37-28.

Avenue d'Allemagne (Marché aux bestiaux) : Clément, 204, avenue d'Allemagne, Nord 26-65.

Quai de la Gironde : Thirionnet, 17, avenue du Pont-de-Flandre, Nord 27-46; Lachaize, 24, avenue du Pont-de-Flandre, Nord 5-38.

Rue Lassus, 2 : Meyniel, 134, rue de Belleville, Nord 9-37.

Place des Fêtes : Dupont, 17, rue du Pré-Saint-Gervais, Nord 50-95; Degorse, 24, rue du Pré-Saint-Gervais, Nord 28-01.

Boulevard Sérurier, 1 : Périllat, 353, rue de Belleville, Nord 58-53; Gellot, 349, rue de Belleville, Nord 16-56.

Rue David-d'Angers, 1 : Fortain, 107, rue Manin, Nord 25-74.

Rue de Meaux, 114 : Poncet, 106, rue de Meaux, Nord 61-09; Cathuc, 121, avenue d'Allemagne, Nord 1-06.

Buttes-Chaumont : Lolivrel, 84, avenue Secrétan, Nord 30-79; Fourcade, 31, rue Manin, Nord 34-67.

Avenue Laumière, 2 : Alidières, 1, place Armand-Carrel, Nord, 42-75.

Avenue Secrétan, 42 : Pottier, 35, avenue Secrétan, Nord 29-48; Usse, 42, avenue Secrétan, Nord 20-32.

Rue Botzaris, 12 : Marty, 8, rue Botzaris, Nord 39-41.

20^e arrondissement

Rue d'Eupatoria : Maulhac, 7, rue Julien-Lacroix, Roquette 60-86.

Rue Emmery : Gorse, 1, rue Emmery, Roquette, 54-93.

Rue Haxo (avenue Gambetta) : Privat, 108, avenue Gambetta, Roquette 08-14; Gaillard, 114, avenue Gambetta, Roquette 26-20.

Porte de Bagnolet : Remise, 82, rue Belgrand, Roquette 29-06.

Avenue du Père-Lachaise, 16 : Picou, 16, avenue du Père-Lachaise, Roquette 35-55; Courteix, 2, place Gambetta, Roquette 20-30.

Boulevard de Ménilmontant, 44 : Weiland, 2, avenue Gambetta, Roquette 19-96; Grenier, 3, place Auguste-Métivier, Roquette 14-08.

Boulevard de Ménilmontant, 30 : Mercier, 28, boulevard de Ménilmontant, Roquette 45-19.

Place de la Réunion : Andrieu, 71, rue de la Réunion, Roquette 29-93.

Boulevard de Charonne, 148 : Masson, 148, boulevard de Charonne, Roquette 61-08; Couderc, 150, boulevard de Charonne, Roquette 27-69.

Madame veuve Cassier nous prie de bien vouloir ajouter à la liste ci-dessus, son nom et son adresse : Vins, Tabac, 213, Avenue de Choisy. Téléphone Gobelins 25-61.

LES APPAREILS COMPTEURS dans le Service Téléphonique

Le Téléphonomètre et le Téléphonographe "Zénith"

Le système de taxation des conversations téléphoniques interurbaines est basé, comme on le sait, non seulement sur la distance entre les réseaux téléphoniques, mais principalement sur la durée de la conversation. Quoiqu'il eût été plus simple d'établir une taxe par minute, la plupart des administrations ont préféré fixer dès l'origine une *unité de conversation* d'une durée de trois minutes. Le fait que ce système n'a pas encore été abandonné, malgré l'introduction, depuis bon nombre d'années déjà, de calculographe construits tout spécialement pour le calcul et le timbrage par minutes, prouve suffisamment que le tarif de trois minutes n'est pas adopté, comme on l'admet généralement, pour faciliter l'annotation et la mise en compte des conversations, mais bien pour des raisons économiques et techniques spéciales.

Dans toutes les grandes stations centrales le trafic est par moments d'une intensité telle que les lignes interurbaines, en partie inoccupées durant certaines heures de la journée, ne suffisent plus au prompt écoulement des conversations et que les abonnés doivent attendre plus ou moins longtemps jusqu'à ce que les communications soient disponibles. Il va de soi que ces retards occasionnent de fréquentes réclamations et provoquent des demandes d'augmentation du nombre des circuits.

La prise en considération de semblables requêtes, c'est-à-dire l'établissement prématuré de nouvelles lignes interurbaines, aurait toutefois pour les administrations intéressées de graves conséquences financières, en raison des frais de construction extraordinaires et des frais d'amortissement et d'intérêts qui en résulteraient.

Les administrations sont donc obligées de recourir à d'autres moyens pour réduire la durée d'attente et éviter des réclamations de ce genre. Il serait possible de remédier aux inconvénients signalés par l'exploitation en *duplex* ou exploitation simultanée des circuits. Ces systèmes sont cependant très compliqués et d'une application restreinte en raison des influences perturbatrices des lignes à courant fort.

La mesure la plus simple, la plus efficace, et qui permet d'éviter les graves inconvénients résultant de l'influence perturbatrice des forts courants, consiste à fixer une limite à la durée des conversations sur les lignes très chargées. Elle n'est toutefois réalisable que si cette durée

peut être contrôlée exactement et si les abonnés peuvent être avertis à temps que la durée normale de la conversation va bientôt être dépassée.

Ces conditions peuvent être aisément remplies par l'emploi du compteur-avertisseur pour téléphone *Zénith*, construit spécialement à cet effet. Non seulement il permet de contrôler à chaque instant la durée de la conversation à 1/5 de minute près, mais il donne en outre un signal d'avertissement assez tôt pour que la conversation puisse se terminer sans précipitation et sans dépasser la limite de taxe voulue.

Les avantages qu'offre le compteur *Zénith* dans le service téléphonique interurbain sont les suivants :

- 1° Accélération du trafic pendant les heures très chargées ;
- 2° Exploitation plus avantageuse des lignes interurbaines ;
- 3° Il évite les réclamations si fréquentes en beaucoup d'endroits au sujet de la lenteur du service ;
- 4° Il coupe court aux protestations relatives aux conversations ayant légèrement dépassé la limite de taxe ;
- 5° Il assure la régularité du contrôle des conversations ;
- 6° Il permet de se rendre compte rapidement de l'omission du signal de fin de conversation.

Disposition du compteur

La boîte du compteur se compose d'une forte douille cylindrique polie en nickel (hauteur 25 mm, diamètre 46 mm), fermée par une lunette en glace. Le fond est emboîté dans un anneau rond en fibre rouge de 60 mm de diamètre, muni de trois trous de fixation et de deux vis de contact pour la transmission du courant au conducteur des signaux.

Le cadran est divisé en 12 sections d'une minute chacune et en 60 sections d'un cinquième de minute. Les traits de séparation correspondant à la position horizontale et verticale de l'aiguille sont marqués par les chiffres 3, 6, 9 et 12. Ils indiquent les limites de taxe. Une aiguille à minutes, bien visible, permet de lire la durée des conversations. Dans la partie supérieure du cadran se trouve en outre une aiguille à secondes, qui permet de contrôler la marche du compteur.

Au bas de la boîte est fixé le levier d'arrêt avec poignée en fibre et butoir. La longueur

du compteur, y compris le levier, est d'environ 85 $\frac{m}{m}$.

Les dimensions restreintes de l'appareil permettent de fixer, d'une façon bien visible, un grand nombre de compteurs sur des surfaces très restreintes, par exemple sur les commutateurs interurbains.

Emploi

Il résulte du présent exposé que l'emploi du compteur avertisseur pour téléphone *Zénith* a pour but :

- 1° De signaler les limites de taxes ;
- 2° De contrôler la durée des conversations.

De ce fait, il trouve son emploi presque ex-

clusif dans le service interurbain, où il offre les plus grands avantages dans les moments d'affluence du trafic. Les frais d'acquisition du compteur sont tellement minimes comparativement à sa grande utilité qu'il est avantageux de prévoir pour chaque circuit interurbain un compteur avec signal. Grâce aux dimensions restreintes de l'appareil, il est possible d'adapter à un seul commutateur interurbain jusqu'à 8 compteurs réunis en une seule rangée.

Signalement des limites de taxes

Lorsqu'une conversation interurbaine commence, le compteur desservant la ligne en cause se met en marche en poussant à droite le levier d'arrêt.

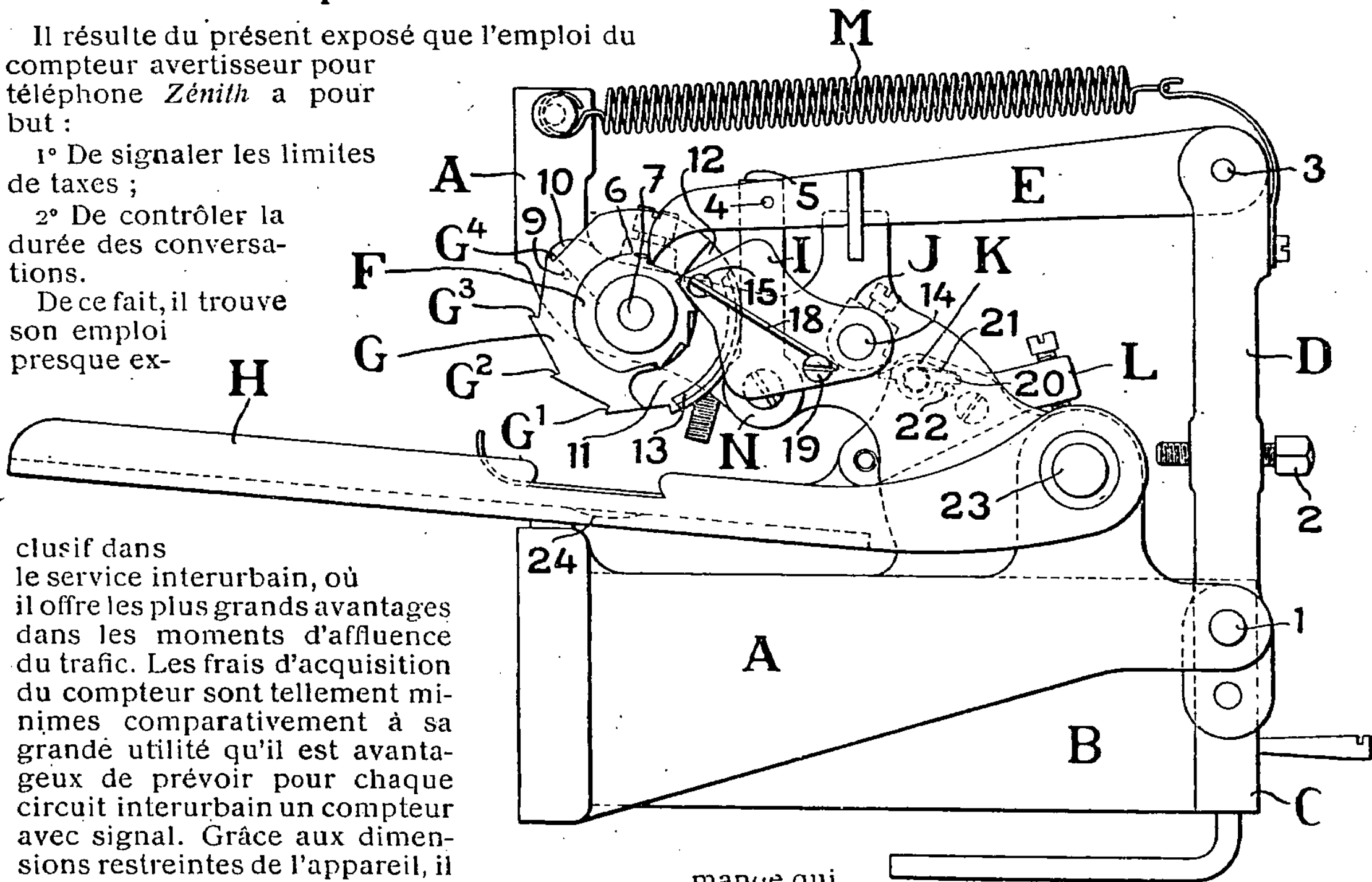
Au moment où le signal d'avertissement se produit, la téléphoniste doit d'abord vérifier si la ligne est occupée. Au cas où d'autres abonnés désireraient utiliser cette même ligne, les personnes en communication sont avisées que la conversation aura bientôt atteint la limite de taxe, et qu'il serait utile qu'on pût disposer de la ligne. Si toutefois cette dernière n'est pas demandée par d'autres personnes, la téléphoniste renouvelle la vérification du circuit après chaque signal d'avertissement. Ce contrôle régulier et systématique empêche qu'une ligne reste inoccupée pendant un certain temps par suite de l'absence du signal de fin de conversation.

Dès que la conversation est terminée, sa du-

rée est contrôlée et le levier d'arrêt est repoussé à gauche afin que le compteur soit prêt pour la conversation suivante.

Inscription de la durée des conversations

L'inscription des conversations se fait sur des fiches (tickets *ad hoc*), sur lesquelles on note la date, l'heure et la minute de la de-



manue qui désire être

mise en communication, ainsi que le réseau téléphonique, le n° d'appel et le nom de l'abonné demandé. Pour les abonnés qui doivent attendre sur la communication, on inscrit aussi souvent (spécialement en vue de recueillir des données statistiques), l'heure et la minute du commencement de la conversation.

L'indication de l'heure se fait généralement au moyen de timbres à heures, de calculograpes, etc.

L'inscription de la durée des conversations à l'aide des calculograpes est toutefois compliquée et exige beaucoup de temps, attendu que ces fiches doivent être placées à cet effet exactement dans l'appareil. De plus, le timbrage qui s'effectue non pas au moyen de chiffres, mais à l'aide de cadrans tournants avec aiguilles, est compliqué et donne facilement lieu à des erreurs dans l'établissement ultérieur des comptes. Sous ce rapport, la consultation du compteur-avertisseur et l'inscription au crayon sont non seulement plus pratiques et plus rapides, mais facilitent aussi l'établissement des comptes et offrent plus de sécurité dans le contrôle.

LE TÉLÉPHONOGRAPHE

Avec le téléphonomètre sur chaque ligne interurbaine, l'employé constate sans écriture, sans effort de mémoire, la durée des conversations ; il ne lui reste plus qu'à l'enregistrer, qu'à l'inscrire sur le ticket.

Or, c'est là encore un travail qui doit être accompli mécaniquement en vue :

1° D'assurer un contrôle parfait et régulier ;

2° D'employer plus utilement l'activité du personnel.

Les fabriques *Zénith* ont réalisé ce progrès, elles ont

construit l'appareil complétant l'usage du téléphonomètre, c'est le *téléphonographe*. Il perfore le ticket d'autant de trous qu'il y a eu de périodes de taxation pour une conversation.

Mode d'emploi

L'appareil est actionné par le courant électrique du compteur ; il est intercalé dans le circuit du téléphonomètre en dérivation sur la lampe signal (fig. X) et utilisé de la manière suivante :

1° Dès qu'une communication sur des lignes est assurée, l'employée met en marche le téléphonomètre appartenant à cette ligne et pose ensuite le ticket sur le plateau-bascule du téléphonographe correspondant ;

2° Lorsque la conversation est terminée, l'employée soulève le plateau-bascule du téléphonographe, en le laissant retomber en suite. Par ce mouvement, le ticket aura été perforé d'un nombre de trous égal au nombre de périodes de taxation qu'aura duré la conversation ; il ne restera plus qu'à retirer le ticket du plateau-bascule et ramener le téléphonomètre à sa position initiale de zéro.

Construction et fonctionnement

Pour la construction de l'appareil, il n'a pas été tenu compte des conditions d'emploi indiquées précédemment, mais les données suivantes ont été prises en considération :

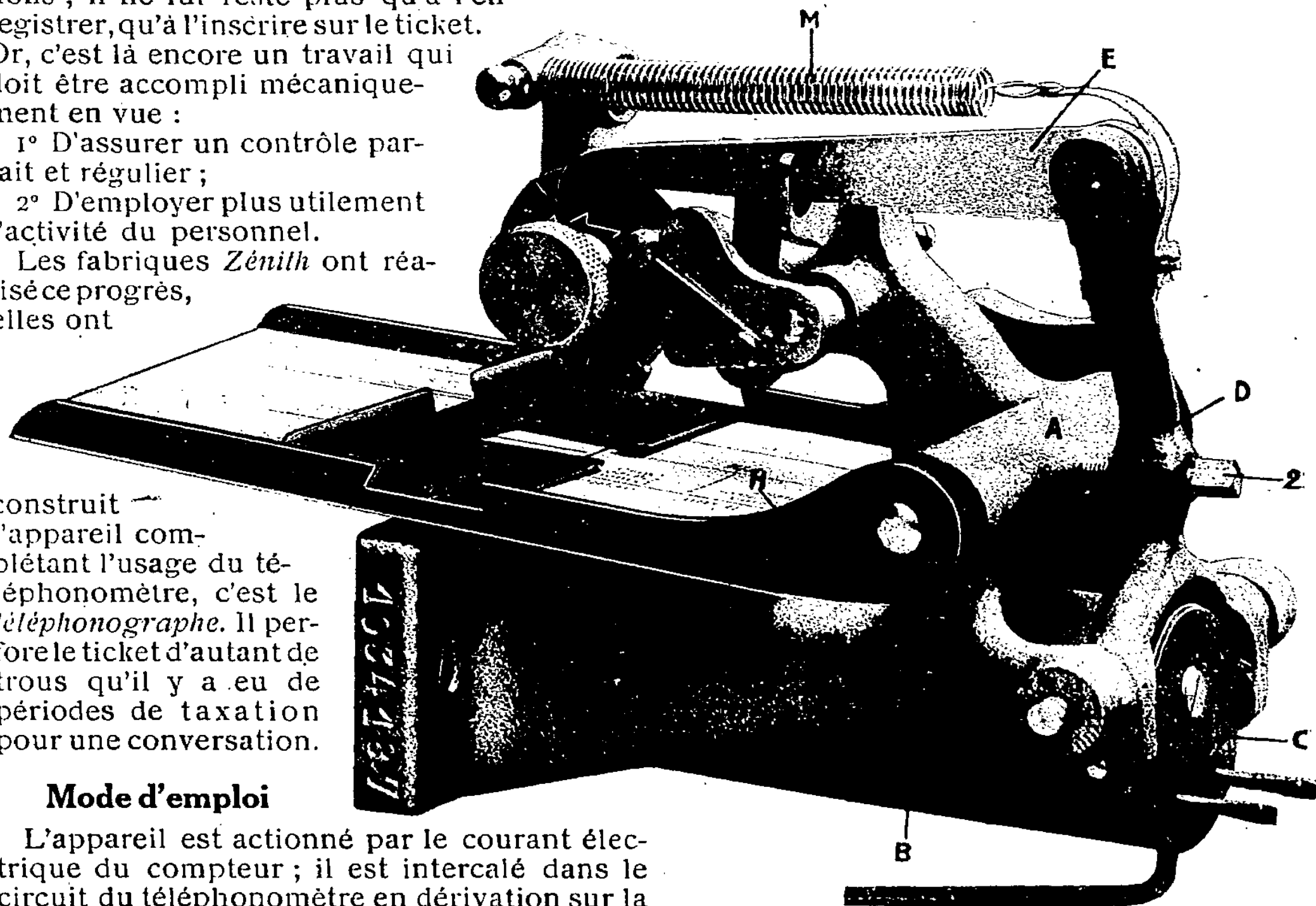
a) Il fallait obtenir un appareil de dimensions relativement restreintes ;

b) Les différents organes de l'appareil devaient être robustes et durables ;

c) La sécurité de fonctionnement de l'appareil ne devait pas être influencée, ni par un maniement trop brusque de la part de l'opératrice, ni par la fermeture du courant du compteur.

Une série de combinaisons et de solutions ingénieuses permettent de remplir ces conditions, l'appareil comprend :

1° Une commande électro-magnétique qui est mise en marche au moment de la fermeture du



contact du compteur *Zénith* et qui commande la roue-marqueur ;

2° Un dispositif de perforation et deux dispositifs de sûreté distincts, l'un assurant le retour de la roue perforatrice contre la butée même si la pression sur le plateau-bascule a été fait trop brusquement, l'autre assurant l'indication rigoureusement exacte du nombre des périodes de conversations, même si la conversation est terminée pendant la fermeture du contact du compteur.

Les avantages que les Administrations peuvent obtenir par l'introduction du téléphonographe *Zénith* sont :

a) Diminution du travail du personnel et par conséquent plus grand rendement ;

b) Les indications fournies, calculs et enregistrements, sont plus précises que si l'employée doit les lire puis les écrire sur un ticket ;

c) Le maniement de l'appareil étant excessivement simple et ne demandant de la part de l'employée aucune attention soutenue, ni perte de temps appréciable, l'Administration n'aura pas à redouter l'omission de l'inscription de la durée d'une conversation sur le ticket, ce qui, par contre, peut se produire facilement, surtout dans les moments de grande presse, lorsque l'employée doit faire ses annotations à la main ou au moyen de calculographe.

Le Téléphone en Allemagne

Le nombre des postes téléphoniques installés dans les différents Etats de l'empire Allemand s'élevait au mois de novembre dernier à environ douze cent mille. L'Allemagne vient donc au second rang dans la statistique internationale après les Etats-Unis d'Amérique et loin derrière eux et leurs 10.000.000 de postes. Nous savons que la France occupe le cinquième rang avec 250.000 postes après le Canada et l'Angleterre.

En 1908, le réseau de Hildesheim fut installé suivant le système Strowger au service automatique. Ce fut le premier réseau de téléphone automatique installé en Europe. Celui-ci ayant donné d'excellents résultats, la téléphonie automatique fut adoptée sur différents réseaux. Une douzaine de ceux-ci sont actuellement en service. A Dresde, à Leipsig et à Posen, le système semi-automatique est en usage. Nous savons que c'est seulement cette année que l'Administration Française s'est décidée à faire des essais de téléphonie automatique et semi-automatique, cinq ans après l'Allemagne, dix ans après les Etats-Unis. Les tarifs téléphoniques sont en général moins élevés en Allemagne qu'en France et sont établis, non pas d'après le chiffre de la population, mais d'après le nombre d'abonnés du réseau auquel est relié le client. La faculté est d'ailleurs laissée de choisir entre l'abonnement forfaitaire et l'abonnement à conversations taxées. Ces prix varient pour l'abonnement forfaitaire entre 80 marks (100 fr.) pour un réseau comptant moins de 50 abonnés et 180 marks (225 fr.) pour un réseau de plus de 20.000 abonnés.

Dans l'abonnement à conversations taxées il est perçu une taxe de 0,05 pfennigs par communication, avec un minimum de 20 marks par an, plus une taxe fixe variant de 60 marks à 100 marks. Pour les communications interurbaines la taxe par unité de trois minutes est établie suivant la distance, de 20 pfennigs jusqu'à 25 kilomètres, jusqu'à 2 marks au-dessus de 1000 kilomètres. Dans les grands centres la proportion entre le nombre des abonnés forfaitaires et celui des abonnés à conversations taxées est sensiblement de 7 à 3; dans le réseau de Berlin, dont la population est d'un peu plus de deux millions d'habitants, le nombre de postes était l'année dernière de 139.438 dont 72.344 postes d'abonnés principaux et 54.616 supplémentaires; 12.479 postes privés.

Il existe de plus en Allemagne, dans 350 locaux différents, des postes à prépaiement analogues à celui que l'Administration vient de se décider à essayer dans quelques endroits seulement à Paris. En Allemagne cet appareil se généralise de plus en plus et les particuliers, commerçants,

restaurateurs ou cafetiers peuvent en obtenir l'installation chez eux pour le mettre à la disposition du public.

Les Commandements de la Demoiselle du Téléphone

Nous recevons de province les commandements de la demoiselle du téléphone dont nos parisiennes pourront profiter :

A ton bureau tu te rendras
Tous les jours régulièrement.
En retard tu n'arriveras
Sous peine de signalement.
Le casque tu l'ajusteras,
Et cela très rapidement.
Aux abonnés tu répondras,
Et toujours très correctement.
Quand l'un d'eux s'impatientera
Garde-toi de faire de même.
S'il s'emporte, tu recevras
L'avalanche placidement.
Tes oreilles tu fermeras
S'il te parle trop galamment.
En tout cas, toi, tu ne pourras
Lui répondre amicalement.
De conversation tu n'auras
Que pour service simplement.
A tes collègues tu ne pourras
Adresser un mot seulement.
Tous les postes surveilleras
Avec grand soin également.
Le matériel respecteras
En manœuvrant adroitement.
Conversation ne couperas
Que terminée complètement.
Pour cela besoin ne sera
D'écouter trop curieusement.
En ligne tu te porteras
Après trois minutes seulement.
La surveillante préviendras
Pour répondre à tous réclamants
Quinze jours de vacances prendras
Peut-être ou bien probablement,
En tous cas cela dépendra
Des absences, évidemment.
Malade point ne seras
Ou tant pis pour l'avancement.
De ces conseils t'inspireras
Pour faire ton devoir couramment.
Du zèle enfin tu montreras
Pour être au choix prochainement.

Le Développement du Téléphone

Les statistiques des affaires téléphoniques, arrêtées au 31 décembre 1912, nous apportent, sur les progrès du téléphone, des renseignements des plus intéressants.

Le nombre de postes téléphoniques en service des réseaux téléphoniques du monde entier est de 13.500.000 postes, soit une augmentation de 8,2 % pour l'année écoulée. Les Etats-Unis en possèdent environ 9.000.000, soit à peu près 2 fois 1/2 plus qu'en Europe, où il en existe environ 3.500.000. Les réseaux téléphoniques américains ont coûté cinq milliards et demi de francs, tandis que les installations européennes sont évaluées à trois milliards; celles-ci paraissent donc proportionnellement plus coûteuses que celles-là. La recette brute est sensiblement la même dans les deux contrées, c'est-à-dire 170 à 180 francs par poste.

L'estimation du nombre des conversations annuelles permet d'en attribuer environ quinze milliards et demi aux Américains et six milliards et demi aux Européens.

Quant au nombre d'abonnés dans les différents pays, on peut s'en faire une idée en remarquant que la ville de Chicago en possède plus que tous les réseaux français réunis, que Philadelphie en renferme plus que toute l'Autriche et que les réseaux de New-York en desservent plus que l'ensemble des pays suivants: Belgique, Hollande, Suisse, Italie et Norvège.

En ne considérant que les villes de plus de 125.000 habitants, la moyenne d'abonnés dans les villes des Etats-Unis est de 110 par mille habitants, tandis qu'en Europe elle tombe à 27, soit quatre fois moins. La moyenne générale aux Etats-Unis est encore de 88, alors qu'en Europe elle descend à 8, soit onze fois moins.

Le classement des principales villes peut se faire dans l'ordre suivant et par mille habitants:

Los-Angeles, 245 abonnés; Stockholm 211; Chicago 128, Boston 101, Philadelphie 91, New-York 88, Copenhague 76, Christiania 71, Berlin 59, Hambourg 54, Berne 52, La Haye 37, Londres 30, Paris 29, Vienne 25, Moscou 25, Bruxelles 23, Saint-Petersbourg 21, Rome 19.

En général, les villes de la Suède, Norvège, Danemark et Suisse ont une moyenne supérieure à 50 abonnés par mille habitants; en Allemagne, cette moyenne varie de 30 à 50; en Angleterre, de 20 à 40; en Hollande, de 20 à 35; en Autriche, de 15 à 25; en France, de 10 à 30; en Belgique, de 10 à 23, et en Italie, de 5 à 20.

De tout cela, il résulte que notre pays n'a guère à se féliciter de ce classement; toute l'Europe est, d'ailleurs, bien en retard sur l'Amérique. En Europe, les pays les plus

avancés sont ceux du Nord, où règne encore l'exploitation des Compagnies, comme en Amérique, où il n'y a même ni monopole ni concession. Mais c'est le pays des trusts, et nous y voyons l'American Telephon and Telegraph Co, dont le capital dépasse deux milliards de francs, contrôler des affaires téléphoniques englobant environ 7.500.000 abonnés, c'est-à-dire la grande majorité de tout ce qui se fait aux Etats-Unis en matière téléphonique. Il y existe, cependant, d'autres sociétés dites indépendantes, et c'est notamment à cette concurrence qu'est dû le record atteint par Los-Angeles.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes
et des Télégraphes

CONCOURS pour le Surnumérariat des Postes et des Télégraphes

Un concours pour l'admission au surnumérariat des Postes et des Télégraphes aura lieu les jeudi 7 et vendredi 8 août 1913, au chef-lieu de chaque département.

Le nombre maximum des admissions est fixé à 600.

Peuvent y prendre part les jeunes gens sans infirmités, ayant une taille de 1 mètre 54 au minimum, âgés de 18 ans au moins et de 25 ans au plus au 7 août 1913 (c'est-à-dire ayant cet âge le 6 août avant minuit).

Par exception, peuvent concourir jusqu'à 30 ans les sous-agents titulaires de l'Administration des Postes et des Télégraphes.

Les postulants actuellement sous les drapeaux ne seront admis à concourir que s'ils sont libérables au plus tard le 31 décembre 1913.

Il sera fait une application stricte des dispositions ci-dessus *et aucune demande de dispense, quelle qu'elle soit, ne sera prise en considération.*

Les candidats devront adresser une demande d'inscription au Directeur des Postes et des Télégraphes *de leur département*, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur fera parvenir le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 12 juillet 1913 au soir.

ÉCHOS

L'Invention du Téléphone

Il paraît aujourd'hui que le véritable inventeur du téléphone est un Florentin, Antonin Meucci. Celui-ci s'était réfugié en Amérique dans l'Etat de New-York, et ayant amassé une petite somme l'employa à louer une maison dans State Island, île alors complètement déserte. Il n'y avait que trois maisons dispersées à travers les prés et les bois. A côté de sa maison, Meucci construisit une fabrique de chandelles. En 1859, il y donna asile et occupation au général Giuseppe Garibaldi. A cette époque Meucci avait trouvé une sorte d'appareil métallique, espèce de microphone primitif qui lui permettait de communiquer entre sa maison et la fabrique. Le secret de cette merveilleuse invention fut découvert et vint à la connaissance de Bell, qui l'ayant perfectionnée tout à coup, obtint le célèbre brevet qui en fit officiellement le glorieux inventeur du téléphone. Rappelons que en 1854, c'est-à-dire cinq ans auparavant, un employé de l'Administration française des télégraphes, Charles Bourseul, qui vient de mourir presque ignoré, écrivait : « Imaginez qu'on parle près d'une plaque mobile assez flexible pour ne perdre aucune des vibrations produites par la voix, que cette plaque établisse et interrompe successivement la communication avec une pile, vous pourrez avoir à distance une autre plaque qui exécutera en même temps les mêmes vibrations... Il est certain que dans un avenir plus ou moins lointain, la parole sera transmise à distance par l'électricité. J'ai commencé à faire des expériences à cet égard. Elles sont délicates et exigent du temps et de la patience, mais les approximations obtenues font entrevoir un résultat favorable. »

Bourseul fut raillé et découragé par ses chefs. La bureaucratie laissa périr l'idée divinatrice d'où la découverte du téléphone aurait dû sortir, pour la gloire de la France, si temps, argent, appareils avaient été fournis à Bourseul.

La longue série des malheurs de la téléphonie en France serait-elle la punition de ce péché d'aveuglement originel ?

On sait que c'est le 14 février 1876, vingt-deux ans plus tard, que Graham Bell, à deux heures et Elisah Gray, à quatre heures du même après-midi, déposèrent à l'Office des patentes de Washington deux mémoires descriptifs, où deux des dispositifs étaient dessinés, qui permettaient la transmission électrique de la parole articulée à quelques mètres.

Vertueuse Allemagne

Les petites demoiselles du téléphone de Berlin ont le sourire et elles rendent des points

à nos téléphonistes françaises. Il paraît qu'elles avaient inventé un petit jeu des plus amusants. Lorsqu'un abonné demandait un autre abonné au nom très répandu comme un Mayer ou un Schmidt quelconque, la téléphoniste le mettait d'abord en communication avec tous les abonnés portant le même nom, sauf naturellement celui qui était demandé. On juge des quipropos qui se produisaient et bien souvent les personnes ainsi dérangées ne traitaient pas toujours leur correspondant accidentel avec les égards dus à son innocence. Pendant ce temps, la petite Gretchen invitait ses voisines à écouter et, comme on dit vulgairement, elles se faisaient une « pinte de bon sang ».

C'est ce que nous révèle un procès intenté à un avoué à qui cette mésaventure était arrivée et qui s'était permis de ne pas être aussi calme que ses compagnons de malheur et avait traité ces demoiselles du nom d'un animal du désert; les téléphonistes se plaignirent et l'avoué fut poursuivi, mais celui-ci révéla alors que l'inspecteur du bureau dans lequel ce fait s'est produit était au mieux avec ses petites employées et même que tout s'y passait en famille, puisque vingt-cinq de ces petites folles lui avaient libéralement accordé leurs faveurs. Vingt-cinq, vous avouerez que c'est là un chiffre intéressant, et si ce n'était un Allemand nous lui demanderions volontiers sa photographie car il doit être suffisamment séduisant et ne serait-ce pas, presque, à le considérer comme un Ami du Téléphone, lui qui est si bien avec ses téléphonistes ?

De dérivations en dérivations

Il vous est certainement arrivé de demander un abonné qui ne se trouvait pas libre, et la demoiselle, pour une cause ou pour une autre, n'ayant pas fait le test, au lieu de vous donner le signal *pas libre*, vous donne la communication quand même; de cette façon vous assistez gratuitement à une conversation à laquelle vous n'étiez pas invité; si vous êtes indiscret, — et qui ne l'est pas un peu, lorsqu'on a quelque loisir ? — vous continuez à écouter et vous pouvez surprendre, peut-être pas des secrets d'Etat, mais peut-être bien des secrets quand même. Une Parisienne pourra y cueillir au vol toute une série de petits potins qui seront vite répandus. Un client d'une grande maison de commerce peut apprendre des choses intéressantes en entendant causer deux associés ou quelqu'un de ses concurrents.

Une bonne chose serait de ne jamais confier au téléphone que des secrets susceptibles d'être entendus par un tiers, mais ne se laisse-t-on pas aller quelquefois à la confiance et il y a autre chose à faire, cette autre chose c'est

L'Administration qui doit le faire en interdisant strictement aux opératrices ces communications à faux, et s'il y a des surveillantes elles ne sont pas là seulement pour faire les gros yeux et se faire valoir par des punitions données à tort et à travers, mais bien plutôt pour regarder ce qui se passe.

La Transmission Téléphonique Idéale

Avez-vous remarqué que lorsque vous parlez dans un transmetteur téléphonique, vous approchez votre bouche autant que possible de l'orifice de ce transmetteur mais que vous laissez scrupuleusement votre nez en dehors de cet orifice. Or, c'est une faute considérable, il y a en effet dans votre conversation un certain nombre de consonnances nasales et les vibrations du nez n'ont aucune chance d'être là une des causes principales du mauvais fonctionnement de ces appareils. Tous les perfectionnements cherchés jusqu'ici ont porté sur l'amélioration de la construction des microphones ou sur les régimes électriques qui ont été simplifiés mais on n'avait jamais pensé à étudier méthodiquement la voix dans ces appareils avec le téléphone et à adapter l'instrument à l'organe. Le Docteur Jules Glever a procédé à l'analyse des timbres de la voix suivant leur hauteur au moment de l'émission et le résultat de ces recherches a été la construction du téléphone physiologique qu'il vient de présenter à l'Académie des Sciences. Cet appareil n'utilise pas des courants intenses mais utilise à son maximum le pouvoir dynamique de la voix. Pouvons-nous espérer avoir obtenu enfin le transmetteur téléphonique idéal.

Le Téléphone dans les Grands Magasins

La maison R. H. Macy & Co à New-York vient d'organiser dans son rayon d'alimentation un service spécial par téléphone. Il suffit de se faire inscrire et un employé téléphone régulièrement au jour et à l'heure convenus pour savoir si l'on a besoin de quelque chose et prendre note de la commande.

Le Téléphone Haut-Parleur dans les Gares

Dans les salles d'attente de la gare centrale de New-York les murs n'ont pas des oreilles mais des voix, voix singulièrement sonores qui annoncent l'arrivée et le départ des trains. C'est un appareil téléphonique perfectionné qui remplace les employés de naguère qui ouvraient la porte et en se découvrant annonçaient d'une voix nasillarde des départs de trains pour des destinations impossibles à comprendre. Dorénavant ces avertissements seront faits par un téléphone muni d'un récepteur haut-parleur aboutissant à 36 microphones dissimulés dans les murs des diverses salles d'attente et qui répéteront les paroles

prononcées à l'appareil central par un seul employé sur un ton ordinaire.

Réponses précises à quelques Questions précédemment posées

Si la transmission des messages téléphonés est généralement si lente, c'est par suite de la négligence des employés du bureau du destinataire qui laissent traîner le message enregistré. Nous recommandons donc à nos lecteurs le petit « truc » suivant qui donne toujours d'excellents résultats. Il faut, dans le courant de la dépêche que l'on dicte, indiquer l'heure à laquelle on l'envoie, l'employé qui écrit sous votre dictée, se doutant que sa négligence pourra être contrôlée, fera immédiatement porter votre message à son adresse.

Le téléphone de poche

Il paraît que la direction des Postes, Télégraphes et Téléphones de Hongrie a décidé de mettre en service un téléphone de poche. L'appareil ne pèse que 120 grammes et ne dépasse pas le volume d'un porte-cartes. Il serait fourni au public gratuitement contre le paiement préalable de 40 conversations à 10 centimes chacune, lesquelles conversations sont mesurées par un compteur installé dans l'appareil même. De cette façon, chez soi, dans les piliers de becs de gaz, dans les murs des édifices publics, il suffira de prendre un contact qui y sera apposé et de demander un abonné à poste fixe pour que la communication puisse être établie. (Sous toute réserve.)

Aurons-nous, nous aussi, bientôt le téléphone de poche ?

Transmission des lettres par Télégraphie sans fil

Une société allemande de télégraphie vient d'inaugurer la transmission des lettres par télégraphie sans fil. Une lettre remise à l'employé télégraphiste du paquebot peut être de cette façon envoyée au premier navire correspondant qui passe à sa portée. Lorsque ce dernier navire arrive dans le port, la lettre est acheminée au destinataire comme une lettre ordinaire.

Supposons par exemple que l'expéditeur se trouve sur un paquebot allant vers l'Amérique du Sud et qu'il veuille adresser une lettre à Paris ; au lieu d'être obligé d'attendre son arrivée à Rio-de-Janeiro ou à Buenos-Aires pour écrire à son correspondant, l'employé télégraphiste du paquebot sur lequel il se trouve vient recevoir sa communication et l'adresse au premier navire rencontré se dirigeant vers l'Europe, celui-ci recueille la communication et, arrivé au premier port européen, l'employé met la lettre à la poste pour Paris.

La redevance est de 6 fr. 25 pour 30 mots et de 12 cent. 1/2 par mots supplémentaires, plus 65 centimes pour le transport de la lettre sur le continent.

CORRESPONDANCE DE NOS DÉLÉGUÉS

J'avais, en janvier dernier, pris l'initiative d'une pétition adressée à M. le Directeur de la C^{ie} d'Orléans, pour obtenir le Téléphone à la gare de Saint-Yriex.

Bon accueil est fait à notre pétition, et l'installation est décidée!

M. le Bureau-Compétent chargé de s'en occuper oublie comme par hasard de consulter les pétitionnaires, et décide enfin qu'il y aura un poste, mais à la petite vitesse seulement!

Et comme à Annonay, nous devons sans doute attendre sept ans avant de pouvoir communiquer à la grande vitesse!

Notez que la ville (ce n'est pas pour rien qu'elle se nomme Saint-Yriex-la-Perche) a 600 mètres dans sa plus grande largeur, et près de 3 kilomètres de long. Faut-il ajouter que la gare est à une des extrémités de la localité?

J'imagine la scène suivante :

M. Le Bureau-Compétent vient de se fracturer un bras. Il se précipite à l'appareil et demande le Docteur Ox-6.06 :

— « Allô, Docteur! venez vite, je viens de me casser un bras!

— « Allô, Allô, Monsieur le Bureau, vous me demandez, dites-vous, pour une fracture?

— « Oui, un bras cassé.

— « Alors, mon cher Monsieur, impossible, mille regrets, je n'ai le téléphone que pour les maladies chroniques : quant aux accidents, je ne l'utilise jamais.

« Considérez votre appel comme non avenu, faites-moi prévenir par un domestique ou un commissionnaire, et alors, mais immédiatement, je me mettrai en route pour aller vous soigner! »

Quelle tête vous feriez, Monsieur le Bureau-Compétent! Et pourtant!!

INFORMATIONS

Améliorations Téléphoniques

Actuellement, les communications téléphoniques à heure fixe par abonnement ne peuvent s'échanger que pendant la nuit de 21 heures à 7 heures ou 8 heures, suivant le service.

M. Alfred Massé, Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, vient de soumettre à la signature du Président de la République un décret autorisant, pour

l'avenir, dans les relations intérieures, les communications de ce genre à partir de 19 heures.

Entre 19 heures et 21 heures ces communications seront données au tarif de jour.

La mesure sera appliquée à partir du 1^{er} juillet prochain.

Réformes téléphoniques

Dans un rapport qu'il adresse au président de la République, le Ministre des Postes et Télégraphes fait observer qu'aux termes des règlements actuels les demandes de communication téléphonique ne sont frappées d'aucune taxe quand la communication est refusée par le demandeur au moment où elle lui est offerte.

La transmission de ces demandes aux postes intéressées et la préparation des communications ainsi refusées occasionnent, par suite, un travail inutile et improductif, en même temps qu'elles diminuent le rendement des circuits et retardent l'écoulement du trafic.

Le ministre a pensé qu'il convenait d'appliquer une taxe réduite à toute communication intérieure ou internationale refusée au moment de son établissement.

Cette taxe serait fixée à la moitié de la taxe normale de la communication refusée.

Toutefois, pour tenir aux demandeurs un compte équitable des variations possibles de l'état des circuits et de la situation du trafic, cette taxe ne serait pas exigible lorsque la communication serait offerte plus d'une demi-heure après l'expiration du délai d'attente indiqué au moment du dépôt de la demande correspondante.

Un décret conforme à ces conclusions est promulgué aujourd'hui.

Le ministre vient de réaliser une autre réforme. Les dispositions réglementaires en vigueur ne prévoient la concession des abonnés pour communications téléphoniques interurbaines à heures fixes que pendant les heures de nuit.

Les communications de l'espèce avaient été admises sous certaines conditions par le décret du 8 septembre 1899, entre 7 heures et demie et 9 heures du soir.

Lors de la revision, en 1901, des règlements concernant l'exploitation téléphonique, cette disposition n'avait pu être maintenue. Le ministre, considérant que le nombre des circuits interurbains est devenu suffisant pour faire face au trafic général, a fait signer un décret permettant de concéder des communications à heures fixes, tout au moins entre 19 et 21 h. Ces communications seront taxées au tarif ordinaire de jour.

Les correspondances à destination de la ligne de Bourgogne et de la Suisse, déposées à Paris entre la levée générale du soir et la dixième levée (21 h. 30), seront, à partir du 1^{er} juin,

emportées par le nouvel express de Paris à Pontarlier quittant Paris à 22 h. 50.

La plupart de ces correspondances bénéficieront ainsi d'une avance de douze heures environ dans leur arrivée à destination.

..

L'Administration des Postes envisage la sup-

pression du service ambulant existant à Marseille sous la dénomination de *brigade spéciale* et dont la mission est de trier les courriers apportés par les paquebots-poste.

Les attributions de cette brigade peuvent, sans qu'il en résulte de retard dans l'acheminement des correspondances, être confiées au bureau de tri de la gare de Marseille Saint-Charles.

ON RÉCLAME

Cette Rubrique est ouverte à toutes réclamations présentant un caractère d'intérêt général

Monsieur le Président de l'Association des Abonnés au Téléphone,

L'Association des Abonnés au Téléphone puisqu'elle représente des clients des services publics, ne pourrait-elle pas user de son influence pour faire cesser une déplorable habitude qu'ont beaucoup de receveurs de tramways et d'autobus, celle de mettre la monnaie dans leur bouche. J'ai vu récemment un receveur de la ligne « Porte d'Asnières - Les Halles » faire disparaître successivement quatre pièces blanches *in gurgite vostro*, les conserver tout le temps de sa recette, pour les cracher (littéralement) dans sa main quand la recette fut achevée. Cette habitude n'est pas seulement dégoûtante, elle est dangereuse pour la santé publique et propagatrice de la tuberculose.

Un avis placé dans les voitures, et l'interdisant, serait utile.

Dédié à la C. G. O.

..

Monsieur,

Au sujet de votre article « L'Annuaire » que je viens de lire dans votre *Bulletin*, je puis répondre que si la difficulté est grande de trouver un nom d'abonné dans Paris, c'est souvent impossible pour les départements; mon exemple est suffisant: Baron de Foucaucourt, n° 1 Croissy-sur-Celle (Oise); or, j'habite à Mousures, dans la Somme; mon bureau de poste est Couty (Somme).

On me dit souvent: « Impossible de trouver votre nom; nous avons suivi le nom de tous les abonnés de la Somme, vous n'y êtes pas. » Evidemment, comment deviner qu'il faut chercher un autre département?

Les noms devraient être par département et par ordre alphabétique (et non par bureau), et dans mon cas être porté dans la Somme avec renvoi dans l'Oise.

Communication de frontière

Messieurs,

Dans l'intérêt de tous je suis l'interprète de nombreuses personnes pour vous signaler le fait suivant:

Tous les abonnés de la frontière belge, etc., doi-

vent payer 1,50 pour téléphoner en Belgique quelquefois même à une distance à vol d'oiseau de 5 à 10 kilomètres, ce qui empêche beaucoup de communications.

L'Administration ne pourrait-elle pas faire comme pour la poste, réduire le prix des communications téléphoniques pour les bureaux frontières? Je vous signale un fait: Dans deux communes dont les bureaux de postes et téléphones sont distants de 4 kilomètres, les abonnés doivent payer 1,50 pour communiquer; alors il est préférable d'envoyer un exprès.

Avec un tarif réduit, le nombre des communications augmentera considérablement.

On demande du personnel au bureau de Passy

Un groupe de téléphonistes à M. le Président de la Ligue des Abonnés au Téléphone:

Nous croyons utile de vous mettre au courant d'un état de choses qui nuit d'une façon sensible au bon fonctionnement du service téléphonique du bureau de Passy.

Le nombre des employées qui desservent ce réseau se trouve réduit d'une façon exagérée. Par suite de la pénurie de personnel du bureau 1 (rue des Sablons), il arrive fréquemment qu'une téléphoniste doit répondre aux appels de 150 abonnés et plus.

Cet excédent de travail (une téléphoniste devrait servir normalement 100 abonnés), malgré l'habileté et le zèle de l'employée, ne permet pas à celle-ci de répondre immédiatement aux appels, il s'ensuit que les abonnés sont obligés d'attendre un assez long moment, parfois jusqu'à huit minutes, avant de transmettre leur demande.

Il est particulièrement pénible et chanceux de mener à bien une pareille tâche au moment où le trafic est le plus actif, c'est-à-dire:

Le matin, de 9 heures à 12 heures;

Le soir, de 1 heure à 3 heures 1/2.

Il est alors impossible à l'opératrice de surveiller les communications et de s'assurer qu'elles aboutissent.

Il est facile de constater à quel point le personnel est restreint étant donné que le nombre de groupes

du bureau 1 est de 101 en comptant les groupes d'arrivée. Il est prévu en temps ordinaire un supplément de 10 % du nombre des employés pour remplacer les malades.

Le contingent normal devrait donc être de 111 employés, alors qu'il n'est que de 97 unités dans chaque brigade lorsque le personnel est au complet.

Cette situation critique n'existe d'ailleurs qu'au bureau de Passy, et le personnel attaché à ce bureau s'est ému à juste titre de la difficulté qu'il y a à accomplir la tâche trop rude qui lui est confiée.

Il a été demandé que de nouvelles nominations d'employées soient faites au bureau 1.

Mais le chef de bureau a déclaré ne pas vouloir demander de personnel.

Enfin, le nombre des abonnés de chaque groupe sera porté incessamment de 100 à 110, ce qui rendra encore plus problématique une réponse immédiate à l'appel des abonnés.

Les remplacements entre demoiselles téléphonistes

Il arrive de temps en temps que les demoiselles téléphonistes fassent entre elles des combinaisons pour se remplacer aux heures où le service est le moins intense, de façon à s'octroyer ainsi des repos supplémentaires, et, jusqu'à présent, ces remplacements étaient tolérés. Mais il paraît que les inspecteurs ne veulent plus permettre aucun changement, aucune combinaison. Nous désirons savoir s'il est vrai que ceux-ci peuvent s'opposer à ces arrangements et qu'il n'y a pas là un abus d'autorité.

La grande majorité des employées habite loin du bureau, et, pour assurer les retours, deux heures trois quarts de présence, font deux heures de route aller et retour. Lorsqu'elles quittent leur service à 10 heures du soir, elles ne rentrent chez elles qu'à 11 heures ou 11 heures 1/4, et lorsqu'elles doivent commencer à 7 heures du matin, elles se lèvent à 5 heures ou 5 heures 1/2.

Celles qui habitent près du bureau faisaient des retours du soir et les autres leur rendaient des dimanches, matinées ou après-midi. De même il existait quelques employées pauvres qui assuraient avec leurs heures de liberté le service de collègues qui pouvaient les rétribuer. Or, dans tous les services des Postes, dans tous les Ministères, cela est toléré pour les employés masculins, partout les chefs ferment les yeux et le service ne s'en ressent pas. Pourquoi ne pas accorder la même tolérance au personnel féminin des téléphones ? Les traitements ne sont pas plus élevés et l'augmentation du prix de la vie a dépassé de beaucoup les illusoire augmentations d'appointements. Or, les téléphonistes sont des fonctionnaires, l'Administration leur interdit tout commerce au dehors, ne peuvent-elles pas, par un petit travail supplémentaire, s'accorder un peu de bien-être et un peu d'adoucissement ?

..

Monsieur le Président,

Je suis abonné au téléphone sous le n° 755-40, actuellement Saxe 55-40. Il ne se passe pas de journée où je ne sois dérangé à tort parce qu'on m'a confondu avec un autre abonné, et en particulier je suis très fréquemment appelé au lieu du Comptoir général de la Literie. J'ai remarqué que les abonnés avec lesquels on me confondait portaient des numéros différents du mien par le chiffre des centaines, et j'ai d'ailleurs constaté plusieurs fois pour mon compte qu'on me donnait la communication avec un abonné portant un numéro différent de celui que j'avais demandé par le chiffre des centaines seulement, il est probable que le client prononce mal la première syllabe du chiffre qu'il demande, ou que la téléphoniste l'entend mal.

Ce fait a dû frapper l'Administration des Téléphones ; je pense que c'est pour ce motif que, dans son dernier annuaire, elle a remplacé les chiffres des centaines par les désignations des bureaux : Gutenberg, Central, etc. Je me suis félicité de cette mesure, espérant qu'elle diminuerait le nombre des confusions. Hélas ! il n'en est rien, et depuis la réforme je suis toujours dérangé indûment. Dès le lendemain de la réception de l'annuaire, je me suis conformé scrupuleusement à la règle nouvelle, et j'ai cessé de demander des 700 et des 800 pour ne plus parler que de Saxe et de Gobelins, mais tout le monde n'en a pas fait autant, et en particulier ceux qui ont affaire au Comptoir général de la Literie continuent à me poursuivre de leurs assiduités. J'ai constaté, d'ailleurs, qu'ils ne tenaient aucun compte des nouvelles désignations et qu'ils appelaient toujours 455-40. J'ai cru bien faire d'avertir l'un d'eux que la confusion ne serait pas arrivée s'il avait demandé Nord, qu'il eût été impossible de confondre avec Saxe, j'entendis dans le téléphone une voix ironique me répondre « T'as pas fini de faire le malin. » Je raccrochai naturellement mon récepteur sans en entendre davantage, et je renonçai à réformer les habitudes de mes collègues abonnés au téléphone. Peut-être votre association serait-elle plus heureuse que moi, et je crois qu'elle ferait œuvre utile en invitant ses adhérents à se conformer aux nouvelles désignations.

Mais ce n'est pas uniquement pour vous soumettre cette idée que je me suis décidé à vous écrire. Que les abonnés persistent dans de vieilles habitudes, c'est assez naturel, ce qui l'est moins c'est que les employés de l'Administration semblent parfois ignorer les nouveaux règlements. Je me suis aperçu que quand je demandai Gobelins, on me répondait 800, et que beaucoup de téléphonistes tenaient mordicus aux anciennes désignations. Ayant eu à correspondre avec la grande banlieue pour des conversations taxées, ou ayant à envoyer des messages ou des télégrammes téléphonés, j'ai dû constater qu'en énonçant mon numéro Saxe 55-40 je n'étais pas compris et qu'il fallait employer l'ancienne dénomination 755-40 pour obtenir une communication. Ici, les erreurs peuvent être plus graves car elles peuvent avoir pour effet de faire payer à certains abonnés les communications demandées par d'autres.

Je crois donc que l'Association ferait œuvre utile en demandant que les employés de l'Administration des Téléphones fussent les premiers à être au courant des désignations nouvelles et à donner le bon exemple en les appliquant, à l'exclusion des anciennes.

A. M. B.